

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question du Rhin apparaît comme la question capitale à mesure que se poursuit la discussion des « Quatre ». — L'enfer des camps boches. De nouveaux témoignages écrasants! — Les questions financières. La détestable politique d'une Chambre surtout préoccupée de sa réélection. Les électeurs sauront se souvenir.

A mesure que se poursuit la discussion des « Quatre » et qu'approche l'heure du verdict, la presse se préoccupe davantage de la question du Rhin.

Qu'on le veuille ou non, c'est là que se joue la partie pour l'avenir du Monde.

Ce dernier a une préoccupation qui prime toutes les autres : assurer sa sécurité.

On a vu, en 1914, la conséquence d'une victoire des Boches en Belgique : c'était la France ouverte à la ruée des Barbares.

L'événement se renouvellera si nos précautions sont mal prises. Ce sera dès lors la possibilité pour les Germains d'atteindre la Manche et l'Atlantique. Que pèserait, en ce cas, la résistance de l'Angleterre ? Maîtres de l'Europe nos ennemis n'auraient-ils pas le moyen de songer, ensuite, à étendre leurs conquêtes au Nouveau-Continent ?

Le sort de la Civilisation est donc bien sur le Rhin. Là, seulement, on pourra dresser une barrière contre les nations de proie dont le rêve d'hégémonie n'est pas éteint.

L'Allemagne est par terre, objecteront nos bolchevistes. Sans doute. Mais nous connaissons par expérience la profondeur de la félonie teutonne. Nous assistons, d'autre part, au réveil de l'esprit belliqueux de nos voisins. Le parti militaire se ressaisit, il laisse nettement entendre qu'il ne se soumettra pas aux conditions qu'imposera l'Entente et il songe déjà à ce que pourrait être sa puissance s'il parvenait à placer la Russie sous sa coupe.

Le problème ne comporte donc pas deux solutions. Il faut dresser entre allemands et russes une barrière de peuples favorables aux alliés. Il faut ensuite monter la garde au Rhin.

« En effet, dit Pertinax de l'Echo de Paris, si nos armées ne sont pas sur les bords du Rhin et si nous découvrons que l'Allemagne lève des conscrits ou construit des quais de débarquement en terre prohibée, qu'aurons-nous à faire ? Battre le rappel de nos alliés, prendre l'initiative de porter la guerre au delà de nos limites ? A ces procédés, nous risquons soit d'étaler notre faiblesse et notre abandon (Pertinax parle dans l'hypothèse du retrait total des troupes anglo-américaines), soit de nous mettre en posture de perturbateurs de la paix. Pour que l'armée allemande soit vraiment déracinée du pays, il importe que nous y soyons installés. »

Il ne suffirait pas de neutraliser les provinces rhénanes, les troupes alliées doivent avoir la possibilité de surveiller les mouvements qui se prépareraient au delà du fleuve. C'est indispensable à la sécurité de l'humanité, c'est nécessaire aussi pour garantir le paiement des annuités que l'Allemagne devra nous verser.

Ne l'oublions jamais : les Barbares ne connaissent que la force. Bismark nous l'a prouvé en 1871...

L'occupation du pays s'impose, par conséquent, aussi longtemps que l'Allemagne restera notre débitrice. Ce sera long. Il n'en faut pas moins prévoir la surveillance de cette zone après le règlement. C'est l'œuvre de nos plénipotentiaires. S'ils oublièrent de résoudre cette question capitale favorablement à notre cause, ils porteraient la responsabilité des inévitables cataclysmes futurs.

C'est une hypothèse inadmissible quand on sait que les intérêts de la France sont défendus par l'homme averti qui a sauvé la Patrie.

Chéradame précisant, dans un long article de la Démocratie Nouvelle, ce que doit être la Victoire écrit : « Nous tenons la victoire certes, mais nous la tenons encore comme on tient un oiseau, une inattention et

l'oiseau s'envole, une volonté ferme et l'oiseau est mis en cage. »

Personne ne peut supposer que les « Quatre » n'aient pas la « volonté ferme » nécessaire à la solution attendue par les puissances mondiales.

Les Allemands continuent à affirmer que nous imposons à leurs prisonniers, un travail d'esclaves. Nos compatriotes, témoins quotidiens de l'humanité avec laquelle on se comporte envers ces hommes peuvent apprécier le beau cynisme des Boches.

Aussi bien, nos ennemis ont-ils, peut-être, la préoccupation de faire oublier leurs infâmes procédés en portant contre nous des accusations mensongères. C'est l'histoire du voleur surpris qui crie « au gendarme », dans l'espoir de donner le change à la foule.

Il vient de paraître une nouvelle brochure La Gehenne, écrite par le capitaine Christian Frogé, qui nous initie une fois de plus aux horreurs des camps de nos prisonniers en Allemagne. On sait, par d'autres témoignages, ce que furent ces enfers des Barbares. De la brochure en question, qui nous parle des camps de Hohen-Asperg, Worms-am-Rhein, Ludwigsbürg, nous extrayons d'autres faits éblouissants !!! Il s'agit de témoignages contrôlés ; lisez :

Hohen-Asperg I... J'ai vu l'officier Bauer, ex-assistant à Nagold, écrire tranquillement l'ordre aux sentinelles d'abattre sans pitié tout captif qui n'aurait pas la tâche imposée. Et j'ai vu ce soldat jeter aux oubliettes, des matoureaux que leur empoussiement faisait choir.

Hohen-Asperg I... J'ai vu, à la corvée de Zinnenhausen, près Stuttgart, les sentinelles Itano et Brauning, assassiner le soldat Leuninger qui, soulevant une barre de cuivre de soixante kilos, ne pouvait suivre au pas accéléré les geignards.

Hohen-Asperg I... J'ai vu des matoureaux durant huit heures à l'empois jusqu'au cou dans la vase, face au soleil. J'ai entendu le médecin des boches refuser toute assistance aux moribonds. J'ai vu... J'ai vu des automotrices barbares approcher nos détresses, tater cruellement nos plaies, et enfin supplier nos âmes, sans même dissimuler leur joie!

Worms-am-Rhein, tandis que la grippe infectieuse ravageait les baraquements, j'ai vu les prisonniers contraints de sortir dévêtus, dans la nuit glaciale, pour répondre successivement à trois appels. J'ai vu des tortionnaires, pris de rage, se ruer à coups de crosse et de baïonnette sur l'adjutant Racine, du 2^e régiment d'infanterie. Et j'ai vu des sentinelles fusiller un soldat russe, qui, mourant de faim, venait de prendre une cigarette sur la charrette d'un maraîcher.

Worms-am-Rhein, j'ai vu l'enfer de Ludwigsbürg. Dans la nuit, des locaux immondes, où les condamnés de droit commun venaient avec des fous, j'ai vu l'entassement des captifs, condamnés en conseil de guerre.

Ludwigsbürg était le souterrain de la famine et de la mort. La bienveillance des gardes-chiourme n'était acquise qu'aux bandits de l'Empire. J'ai vu la des soldats de France, Alsaciens d'origine, s'anémier jusqu'à mourir. Les punitions pleuvaient sur eux sans motif. J'ai vu des soldats jetés aux cachots funéraires après avoir été assassinés. J'en ai vu d'autres immobilisés dans les cages de fer, des cages de cinquante centimètres carrés, portant sept barreaux sur chaque face. Les corps, verticaux, étaient vite brisés de fatigue. Les genoux et la tête se coinçaient alors entre les barres, rendant la torture soudain effroyable. De six heures à midi, de 14 à dix-huit heures, le supplice se prolongeait pour chaque patient durant dix ou quinze jours, selon le caprice du Directeur des pénitenciers.

Nul prisonnier de guerre ne pouvait traverser les cours sans revêtir une capote ou s'attacher d'un masque ; les martyrs ne devaient plus se connaître dès qu'ils avaient franchi le seuil du bague maudit. Sur leur isolement total, dans les ténèbres des caves, parmi les menaces, à travers les plaines, pouvait le me se la dénoncer. J'ai vu passer là les derniers Damnés de la terre. Leurs regards étaient des trous d'ombre. Ils passent, ils passent toujours dans mes rêves, images spectrales aux faces invisibles. Et toujours, toujours, j'entends, au long de la théorie funèbre, un cliquetis de ferraille, d'étranges crissements sur les dalles disjointes, un fracas de chaînes qui traînent et qui sonnent, qui sonnent et qui traînent... comme le rire atroce des Fous.

Voilà comment on se comportait vis-à-vis de nos prisonniers, dans certains camps ennemis.

Qu'il se lève le prisonnier allemand qui osera affirmer qu'il a vu, en France, des horreurs pareilles !...

On a vu, par les journaux, qu'en mettant les bouchées doubles, le Sénat a pu le 31 mars, avant minuit, voter les douzièmes provisoires nécessaires à la marche économique du pays.

La Chambre a pris la détestable habitude de reculer à l'extrême l'heure des discussions financières, alors qu'elle allonge démesurément, et... sans utilité pour la nation, les interminables interpellations qui provoquent le désordre et la confusion.

Au lieu de consacrer la plus grande partie de leur temps à étudier lon-

guement les réformes financières qui s'imposent pour équilibrer un budget inquiétant, au lieu de dire loyalement au pays : « nos charges sont écrasantes, en dépit des indemnités que nous exigeons de l'ennemi, un effort du contribuable français sera nécessaire », nos députés songent avant tout à leur réélection. C'est pourquoi, à une attitude courageuse, ils substituent une surenchère déplorable et trompeuse. C'est à qui proposera des subventions nouvelles pour une classe de citoyens : c'est à qui s'évertuera à diminuer les ressources actuelles en proposant la suppression d'impôts établis. Il faut bien flatter la clientèle électorale.

C'est une politique désastreuse, car il faut de l'argent et personne ne peut croire sérieusement, dans le pays, que des dégrèvements seront possibles avant de très longues années.

Certes, cela ne veut pas dire que les impôts soient tous équitables et qu'il ne faille pas en améliorer la répartition, mais avant de démolir il serait sage de construire. C'est le cas pour la taxe de luxe supprimée par la Chambre, rétablie et mise à l'étude par le Sénat.

Que cet impôt soit fâcheusement établi, c'est possible. Que faute d'un contrôle sérieux il donne place à des fraudes nombreuses, c'est incontestable. Tel qu'il existe, il donne cependant à l'Etat une recette annuelle de 200 millions. Est-il prudent de supprimer ce revenu au moment où nos besoins sont immenses ?

Qu'on examine cette taxe, qu'on la rende moins vexatoire, qu'on l'établisse uniquement sur tout ce qui est luxe, mais qu'on en exige le paiement total par tous ceux qui la doivent. Qui pourrait protester contre cette solution ? Notre situation financière exige un effort loyal de tous les Français et en particulier de tous ceux qui ont le privilège d'avoir des ressources supérieures à leurs besoins matériels. Il faut donc accepter de bonne grâce les impôts nécessaires. Un impôt est toujours mauvais en soi. Mais les besoins sont pressants, nos gouvernants n'ont pas le choix des moyens.

Et si, au lieu de faire de la basse démagogie ; si au lieu de perdre leur temps en palabres inutiles, nos députés s'attachaient enfin à l'étude de la situation financière, s'ils n'accueillaient pas le Sénat à un simple vote d'enregistrement, il pourrait s'envisager des projets étudiés, équitables et s'adaptant mieux aux moyens de tous les contribuables.

Il serait puéril d'attendre pareille réforme d'une Chambre préoccupée par sa seule réélection, mais il appartiendra aux électeurs de nommer des représentants qui aient pour unique but de travailler sagement à la prospérité du pays.

Moins de bavardages, plus de compétences, voilà qui améliorerait singulièrement l'avenir de la France !

A. C.

La dette de l'Allemagne à la France

Le « Matin » répond à la question que tout le monde se pose et qui est de savoir à combien de milliards se chiffrent les dommages que la France a subis du fait de la guerre.

On parle chaque jour, dit-il, de la dette imputable à l'Allemagne pour avoir déclaré la guerre à la France, avoir envahi, razzonné et saccagé dix départements français, avoir tué, blessé, mutilé trois millions de Français et avoir contraint la France entière à se transformer pendant cinquante et un mois en champ de bataille.

Cependant, on ne prononce jamais de chiffres. Les chiffres suivants, calculés au plus juste et puisés aux sources officielles ou budgétaires, représentent exactement le nombre de milliards que coûte à la France la guerre déclarée par l'Allemagne :

Pensions des veuves, orphelins, mutilés (4 milliards et demi par an), capitalisés à 5 0/0, 90 milliards.

Restauration des départements détruits, 65 milliards.

Charges budgétaires nécessitées pour le paiement des frais de la guerre, 461 milliards.

Total 316 milliards.

Ce qui représente au taux actuel des emprunts de l'Etat français, qui se font à 6 0/0, une annuité de 19 milliards.

INFORMATIONS

Le maréchal Foch à Spa

Le maréchal Foch est parti pour Spa. Il a reçu les instructions nécessaires pour traiter avec les plénipotentiaires allemands du débarquement des divisions polonaises à Dantzig. Il se tiendra en outre en communications constantes avec le conseil des Quatre.

Le bassin de la Sarre et le Rhin

A la suite de la déposition du maréchal Foch, les délibérations relatives à la question du Rhin paraissent être entrées dans leur phase décisive. Sur un point, l'accord paraît s'être fait, à savoir que l'Allemagne n'aura pas le droit d'entretenir des garnisons, de conserver des fortifications ou des usines de guerre, non seulement sur la rive gauche du Rhin, mais dans une bande large d'au moins cinquante kilomètres sur la rive droite.

En ce qui concerne le bassin de la Sarre, il semble acquis que la France aura le droit d'exploiter la totalité du bassin houiller à titre de réparations. D'autre part, il se peut que l'ensemble de la Sarre soit constitué en une entité distincte, dont le statut serait à régler.

Découverte d'un nouveau crime allemand

Les remarquables installations de l'hôpital néerlandais du Pré Catelan offertes à la France par leur fondateur, M. Detering, viennent d'être transférées à Valenciennes où elles ont commencé à fonctionner dans les bâtiments de l'hospice général, pour le plus grand bien de nos compatriotes du Nord.

En faisant à la municipalité de Valenciennes la remise officielle de ses services, le docteur Van Tienhoven, médecin chef de l'hôpital, a dénoncé l'inqualifiable attentat commis par les Allemands avant leur évacuation de l'hôpital général.

Le compteur qui commande les conduites d'eau de l'hospice avait été desserré et entouré de fumier comprimé, de manière à provoquer au moment de la remise en service une contamination progressive dont les premiers symptômes ont été heureusement constatés à temps par les médecins hollandais. Le docteur Van Tienhoven et tous ses collaborateurs néerlandais ont signé un procès-verbal relatant ce même crime.

Un refus de l'Entente à une demande allemande

Le gouvernement allemand avait demandé aux puissances alliées de l'autoriser à mettre en service quatre petits croiseurs pour assurer le départ des navires de commerce allemands et protéger les navires allemands chargés de denrées alimentaires.

L'Entente a refusé.

On vend tout, même son vieux cheval de bataille

Une des mesures par lesquelles Guillaume, qui n'est pas le conquérant, va se sentir le plus amoindri, a été mise à exécution, samedi. Ce jour-là, au lieu à Potsdam, sur l'ordre du gouvernement, la vente aux enchères des écuries impériales. Les ex-princes Joachim et Oscar, fils de l'ex-empereur, vêtus en civil, étaient présents. 67 chevaux ont été vendus le premier jour, parmi eux le vieux cheval de bataille de l'ex-monarque, qui a été acheté 25.000 francs. Les acheteurs étaient en général des hobereaux prussiens.

La Bavière a proclamé son indépendance

Le gouvernement bavarois vient de proclamer son indépendance militaire d'une manière qui cause une grande surprise à Berlin.

C'est ainsi qu'il vient d'interdire la création de dépôts pour le recrutement de l'armée de volontaires, conformément aux appels qui avaient été lancés par la presse et par voie d'affiches.

Les frais de table de Lénine

Lénine, ce soi-disant apôtre du bolchevisme, semble manquer légèrement de mesure lorsqu'il s'agit, non du bien de la démocratie, mais

des satisfactions de son propre estomac. A en croire la presse danoise, très exactement renseignée à ce sujet, le dictateur ne dépenserait pas moins de 50.000 fr. par jour pour ses seuls frais de table. Même dans un pays où le pain arrive à valoir 108 fr. le kilo, 50.000 fr., c'est quelque chose.

(Agence « Paris-Télégrammes »)

Hongrie, Roumanie et Serbie

Un radio-télégramme lancé de Budapest par le gouvernement soviétique hongrois dément la nouvelle que le gouvernement révolutionnaire aurait déclaré la guerre à la Roumanie et à la Serbie.

La mauvaise foi des Bulgares

La démobilisation en Bulgarie s'effectue d'une façon tout à fait irrégulière et incomplète. Contraints par les clauses de l'armistice de démobiliser, les Bulgares cherchent à duper les alliés ; ils laissent à tous les soldats démobilisés leurs uniformes, leurs armes et leurs munitions. De cette manière, la mobilisation de toutes les forces bulgares pourrait se faire très rapidement, le cas échéant.

Une grève de facteurs

1500 facteurs de la recette principale de Paris se sont mis en grève mardi matin pour protester contre le retard apporté au règlement de l'indemnité de vie chère.

Cette grève n'a duré que 3 heures : de 7 à 10 heures le premier courrier n'a pu être distribué qu'à 10 heures du matin.

Cottin ira en cassation

Le conseil de révision a rejeté le pourvoi de Cottin. Les défenseurs avaient soutenu trois moyens : 1. Communication irrégulière et insuffisante de pièces à la défense ; 2. Non indication, dans le jugement, de l'heure à laquelle le conseil s'est réuni ; 3. Non application de la peine de mort supprimée en matière politique par la Constitution de 1848 et la loi de 1850.

Cottin va se pourvoir en cassation.

Le roi Albert à Paris

Le roi de Belgique a rendu visite mercredi matin au Président de la République et dans la journée à M. Clemenceau, avec lequel il a eu un entretien de trois quarts d'heure.

L'affaire Humbert-Lenoir-Desouches 2^e audience

Le capitaine greffier continue la lecture du rapport faisant connaître les charges relevées contre les accusés, puis le Président procède à l'interrogatoire de Lenoir.

Lenoir expose son système de défense. Il fait l'historique de l'achat du Journal. Le suisse Schœller versa 10 millions après que M. Letellier eut accepté de vendre le Journal au père de Lenoir. Puis il indique comment se fit l'association avec Desouches et Humbert. S'il y a eu quelque chose de répréhensible, dit-il, dans cette affaire, il n'en est pas responsable.

Lenoir raconte ses voyages en Suisse mais il conteste certaines enquêtes faites par la police sur ses divers déplacements. Chaque fois qu'il est allé en Suisse, il était envoyé en mission par le capitaine Ladoux, son chef de service.

Il proteste contre l'accusation portée contre lui d'avoir voulu empoisonner sa maîtresse.

Troisième audience

Il est procédé à l'interrogatoire de Desouches, qui répète ses déclarations au sujet de l'achat du Journal, et sur une certaine affaire de succession. Desouches auquel une somme de 500.000 francs avait été confiée avait gardé le tout.

M. Humbert est ensuite interrogé. Il raconte comment il devint acquéreur du Journal : c'était pour empêcher des Français naturalisés de s'en emparer. Il a eu des relations avec des commerçants allemands, et a fait décorer Jallineck, un boche directeur de la maison d'autos « Mercédès ». Interrogé, M. Humbert donne des explications sur son discours de juillet 1914 qui lui est reproché comme ayant un caractère pessi-

miste, puis il raconte son voyage en Espagne avec Bolo, voyage au cours duquel il aurait eu un entretien avec le roi Alphonse, sur la question militaire. Ce voyage aurait été fait avec l'assentiment du Président de la République.

Le capitaine Ladoux est interrogé. Il prit la défense en faveur de l'Autrichien Rosenberg, un banquier, qui certain jour, faillit être assommé à la Bourse, car cet incident aurait pu être exploité par les empires centraux contre la France.

M. Ladoux explique son rôle au 2^e bureau ; il a conscience d'avoir fait son devoir et d'avoir contribué largement à extirper la trahison de la France. Toutes les pièces, tous les dossiers, toutes les affaires qu'il a connus ont été transmis par lui à ses chefs.

Sénat

Séance du 1^{er} avril

M. Herriot interpelle le ministre de l'intérieur sur les incidents de la mairie de Lyon. M. Herriot, maire de Lyon, a été l'objet de la part du préfet du Rhône de vexations au sujet de la comptabilité municipale. M. Herriot a même reçu 3 inspecteurs des finances.

M. Herriot qui a assuré à Lyon des services d'alimentation dont la population se mourait enchantée, explique les opérations qu'il a faites. Il reconnaît avoir payé du riz sur le compte du sucre, simple et normal virement. De plus, dit M. Herriot, la police a même enquêté sur le procureur général et sur le procureur de la République par ordre du préfet qui avait collectionné sur le maire 200 lettres anonymes.

Au surplus, il proteste contre les sanctions prises contre ces deux hauts magistrats. Le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple.

CHRONIQUE LOCALE

Routine !

Nous sommes accablés de décrets, de règlements, d'arrêtés ; nous en sommes empoisonnés ; nous en mourons. Que ce soit de ça ou de rhumatismes parlés, ça n'a pas d'importance. Mais vraiment, la vie pourrait être adoucie si les conditions de l'existence étaient moins soumises à un tas de réglementations qui gênent, contrecarrent les plus naturels desirs et besoins.

Et cependant, les administrations qui appliquent décrets, arrêtés, règlements sont bien obligées de le faire : comme disent leurs représentants, c'est notre raison d'être, ou alors modifiez les règlements.

Voilà, en effet, ce qu'il faudrait faire : modifier, moderniser les brutales règles qui nous enchaînent, nous courbent, nous martyrisent ! Donnons aux chefs des administrations une initiative que ces règles leur interdisent d'avoir, car combien de fois, le contribuable s'est trouvé aux prises avec eux, et s'est entendu dire, comme conclusion à ses explications : « Que voulez-vous : vous avez raison : mais c'est le règlement. » Que de cas peuvent être solutionnés sans heurt, à la douce, et qui, par suite des règlements, comportent pour le contribuable, des dérangements sans nombre, des frais coûteux, et des sanctions pénibles.

La réforme administrative, c'est la question à l'ordre du jour, au moins actuellement, à la veille des élections. On en parle depuis longtemps ; mais malheureusement, n'aura-t-elle pas le sort des choses dont on parle trop ? Ne dira-t-on pas un jour : « Oh ! assez ! ne parlez plus d'elle : oh ! la barbe ! » Et on n'en parlera plus... après les élections !

Les règlements, décrets, arrêtés, la routine continueront : nous protesterons, mais nous les subirons, pour le grand plaisir de ceux qui nous les appliquent, car il y a pour certains, un malin plaisir, de faire enrager le bon public.

Croyez-vous, en vérité, que l'histoire qu'on va lire n'est pas faite pour rendre furieux tous les fumeurs impénitents qui, chaque jour se de-

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

La Hongrie respectera

les clauses de l'armistice

Le Colonel Vix, récemment arrivé à Belgrade, a envoyé au ministre des Affaires Etrangères un récit de sa conversation avec Bela Kun qui a déclaré : « Le nouveau gouvernement est disposé à respecter les conditions de l'armistice du 11 novembre et désire rester en relations avec l'Entente. »

(Comment conciliera-t-il cette attitude avec son dévouement total promis à Lénine ?)

La mission de Smuts

De Londres : La mission du général Smuts consiste à expliquer aux Hongrois et aux Roumains que la frontière militaire qui a été fixée n'est pas une indication de ce que sera la frontière définitive. Elle avait simplement pour but d'empêcher une agression réciproque.

Le roi Albert

Le roi Albert a été reçu, ce matin, par Wilson. Il verra Lloyd George et Orlando avant son départ par avion.

Mort de l'Anastasi...

anglaise

De Londres : La censure anglaise sera supprimée fin avril.

Grosse nouvelle imminente

Nous croyons savoir que nous aurons de grosses nouvelles des « Quatre » avant mardi. La France obtiendrait une satisfaction aussi grande que possible.

La barrière du Rhin

De Londres : Le Daily Mail écrit que la question des provinces rhénanes n'intéresse pas seulement la France, mais aussi l'Angleterre : les Français ont raison d'insister pour faire du Rhin une frontière infranchissable.

La grande flotte anglaise

disloquée

De Londres : L'Amirauté annonce la dislocation, à partir du 7 avril de la grande flotte.

En Ukraine

De Cracovie : Les dirigeants Ukrainiens subsistent seulement grâce au pétrole de Galicie dont ils ont organisé la vente, ce qui leur permet de payer MILLE couronnes par jour (!) les mercenaires allemands dirigeant leurs troupes.

L'attitude Espagnole

M. Wilson a reçu, de l'ambassadeur espagnol à Paris, l'assurance que l'Espagne ferait partie de la Ligue des Nations.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

REPRIS DES COURSES

Résultat course par course
Eronostics des journaux
Départs et montes probables
Ordre d'arrivée. Longueurs. Incidents
Rapports Mutuel au Pesage et à la Pelouse.
Pour obtenir ces résultats excessivement rapidement, par téléphone ou par télégramme, adressez-vous à l'
Agence « Paris-Télégrammes »
156 rue Montmartre, Paris. Adresse téléphonique DEGOBART-PARIS. Lignes téléphoniques : Central 53-76, Louvre 29-96 et Inter 376-581 et 589.
(SERVICE ECONOMIQUE)

L. PLAGÈS

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Lyon
91, Boulevard Gambetta, Cahors
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'étant démobilisé, il reprendra ses consultations tous les jours : de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures (vendredi excepté).

MESDAMES !

Vu le mauvais temps de samedi dernier **Le Grand Déballage Parisien** revient dra sur la place du Marché le **samedi 5 avril**, avec un grand choix de soierie haute nouveauté en tout genre.

ADRIENNE

ON DEMANDE

Des ouvrières laveuses et lingères
6, Faubourg Cabazat.

Charrue Kirpy

Le meilleur décauvillonneur connu. Attelée à un cheval ou à un bœuf, déchausse automatiquement les vignes.
Prix : 200 fr. avec lame biseauté.
Franco Cahors.
S'adresser à **Victor COMBES**, Puy-Evêque, représentant.

MARQUE RHUM

Demande Agents.
Ecrire AGBOR, Agence Havas, Bordeaux.

ETUDE

DE

M. Jean MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS
3, rue Georges-Clemenceau

Extrait prescrit par l'article 250 du Code Civil

Séparation de corps

Assistance judiciaire
Décision du 11 juillet 1918

D'un jugement de défaut faute de conclure, rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-six juillet mil neuf cent dix-huit, enregistré et passé en force de chose jugée,
Au profit de Madame **LADUGUE** Apollonie, sans profession, épouse du sieur **COUSY** Jean, domiciliée à Puy, commune de Vite,
Contre le dit sieur **COUSY** Jean, cultivateur, domicilié à Latapie, commune de Puy-Evêque,
Il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux **COUSY**, au profit de la femme.
Pour extrait :
L'avoué de la dame **Ladugue**,
MERIC.

MESDAMES,

DES HUILES, SAVONS ET CAFÉS
PRESQUE AUX PRIX D'AUTREFOIS
Bidon postal 10 lit.
Huile d'Olive Supérieure... 56 fr.
Huile de Table douce... 54 fr.
Huile Comestible blanche... 50 fr.
Caisse post. 10 k.
Savon blanc 72 % huile... 36 fr.
— 60 — 34 fr.
— 40 — 25 fr.
Savon blanc mixte... 20 fr.
Copeaux Savons pour lessives, le sac 10 kil. 19 fr.
Postal 2k. 1/2 net
Café vert Supérieur... 16 fr. 50
Café torréfié... 20 fr. 25
Envoi franco contre remboursement.
Prix spéciaux par grandes quantités.
Adressez commandes Sociétés Provisions Economiques, SALON—B.-d.-R.).

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

mandent avec anxiété : « Quand aura lieu une distribution de tabac ? »

Nous avons raconté, ici-même, qu'à Marseille d'énormes quantités de cigarettes offertes par une Société américaine aux poilus, pourrissaient parce que dame Régie exigeait le paiement des droits de douane, alors que l'Administration, par un virement intelligent, ou par une décision de bon sens aurait pu dire : « Laissons passer ces cigarettes : vendons-les à un prix modique, et nous récupérerons les frais de douane ! » C'était trop simple : et les poilus n'ont rien eu à fumer et les cigarettes ont été détruites !

Voici donc, l'autre histoire :

« Il y a à Sedan un certain M. Lafuite qui est un commerçant très honorable. Il a chez lui 4.000 kilos de tabac que les Allemands, lors de leur retraite précipitée ont abandonnés. Bonne occasion, pensez-vous, de donner aux habitants des Ardennes un peu de ce tabac qui leur manque comme à tous les Français.

Mais l'Administration des tabacs a des soucis plus élevés. « Comment, a-t-elle dit à M. Lafuite vous détenez chez vous du tabac qui n'a pas payé de droits d'entrée ? Nous allons le brûler. »

Et l'Administration scrupuleuse s'apprête, en effet, malgré tous les voyages de M. Lafuite qui est allé à Paris exprès pour essayer d'arranger cette affaire, à vouloir réduire en cendres, elle-même, cette herbe à Nicot « qui n'a pas payé de droit ».

Soyons persuadés que les représentants de l'Administration qui se montrent si intransigeants, pris à part, disent : « C'est malheureux d'opérer ainsi. » Mais, ils ajoutent : « c'est le règlement administratif. Il n'y a rien à faire. »

Et si, par aventure, un parlementaire informait le ministre de cet incident qui n'est pas unique dans l'histoire des administrations, croyez-vous que le ministre pourrait dire : « Bon, je vais y mettre ordre ? » Et non, car alors le grand directeur de l'Administration interviendrait et s'écrierait : « Pardon, observons le règlement.

Il faudrait changer le règlement, voilà tout : mettre un peu d'huile dans les rouages pour que la machine ne grince pas. Oui, sans doute ; mais personne ne veut faire le mécanicien. Aussi, l'Administration persistera à exiger l'application du règlement : et comme dit l'autre, elle pourra autoriser ses agents à chanter le refrain connu :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas.

Le bon public qui stationne devant les débits les jours de distribution, dira que tout ça, c'est de la routine, une façon de procéder peu aimable, encore moins intelligente, mais il saura que c'est le règlement.

Vite, vite ! la réforme administrative s. v. p. Qu'on laisse l'initiative aux administrateurs de faire selon les besoins, les nécessités du public, qu'ils soient responsables de leurs actes, mais qu'au moins, nous ne crevions pas de règlements, de décrets, d'arrêtés désuets, brutaux et stupides, car il est stupide de laisser perdre ce qui fait besoin à la collectivité ! Et encore, si ce n'était que du tabac ! mais hélas ! qui dira tout ce qui a été perdu par la faute des règlements !

L. B.

Votes de nos sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi relatif aux douzièmes provisoires, nos sénateurs ont voté :
Pour : MM. Rey et Loubet.
Le Sénat a adopté par 222 voix.

Citations

Notre compatriote M. Camille Théron, sous-lieutenant au 7^e d'infanterie, ancien élève du lycée Gambetta, a été l'objet des citations suivantes à l'ordre du jour de la division :

« Officier énergique, courageux ; blessé le 22 août 1915 à Verdun, en installant sa section de mitrailleuses pendant un violent bombardement. »

2^e citation à l'ordre de l'armée tchéco-slovaque :

« Successivement affecté à une compagnie et à un bataillon en qualité d'instructeur, y a montré de très réelles qualités militaires et une grande connaissance du soldat. A pris, en période d'opération, la direction d'un service délicat dont il s'acquitta avec un zèle et un dévouement sans pareils. Deux fois blessé antérieurement et cité pour sa belle conduite au feu. »

En outre, notre vaillant compatriote a reçu la lettre de félicitations suivante :

« Le ministre de la guerre de la République tchéco-slovaque adresse ses vifs remerciements à M. le lieutenant Théron pour le dévouement, le zèle consciencieux et les sentiments cordiaux avec lesquels il s'est employé à la formation de l'armée tchéco-slovaque en France, à son organisation et à son instruction. »

« Il est heureux de lui remettre, en reconnaissance de ses services, la croix de guerre tchéco-slovaque. »

Nos vives félicitations à ce brave Cadurcien.

Mort pour la France

Un deuil cruel vient de frapper à nouveau un de nos excellents concitoyens, M. Larrieu, concierge du Théâtre.

Il y a quelques mois, nous avions le regret d'annoncer la mort au champ d'honneur, de son jeune fils, Pierre ; ces jours derniers, il avait la douleur d'apprendre la mort de son fils aîné, Adrien, décédé à Salonique, brave enfant qui comptait dans notre ville de nombreux amis et jouissait de vives sympathies.

Dans cette cruelle circonstance, nous prions sa veuve et ses enfants, M. et Mme Larrieu, ses parents et toute la famille, si durement éprouvés, d'agréer l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

Citation posthume

Voici la citation dont a été l'objet notre compatriote Elie Ruamps, soldat de la classe 1913, du 105^e régiment d'infanterie, originaire de St-Germain, mort au champ d'honneur :

« Le 29 juillet 1918, malgré un violent bombardement, s'est porté au secours d'un caporal mortellement blessé. A été grièvement blessé en accomplissant sa mission. »

Service de santé

M. Radivoet, médecin aide-major de 2^e classe de l'armée territoriale de la 17^e région est promu au grade de médecin aide-major de 1^{re} classe.

Inspection des écoles

Mme et M. Buffé, inspectrice et inspecteur des écoles à Cahors, viennent d'être nommés à Châteauroux, Mme Buffé en qualité de directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices et M. Buffé en qualité d'inspecteur primaire.

M. Buffé, mobilisé depuis le mois d'août 1914, n'a exercé effectivement les fonctions d'inspecteur primaire que pendant un an dans notre département. Sa manière nette et franche, autant que cordiale, avait produit la meilleure impression sur tout le personnel de sa circonscription.

Mme Buffé, admise à l'examen de l'inspection avec le numéro 1, a eu la lourde charge de l'inspection des écoles de la circonscription de son mari, pendant deux ans. Et tout le monde sait, de quelle activité, de quel tact, de quelle distinction elle fit preuve dans l'accomplissement de sa mission.

Nous regrettons vivement le départ de deux fonctionnaires aussi sympathiques. Mais nous devons les féliciter surtout de l'avancement flatteur dont ils viennent d'être l'objet.

Nous ne pouvons, suivant l'usage, souhaiter la bienvenue au nouvel inspecteur, car nous avons déjà informé nos lecteurs de la suppression d'une des deux circonscriptions d'inspection primaire de Cahors. Désormais les instituteurs de La Bastide-du-Vert et du voisinage de Fumel devront aller jusqu'à Gourdon pour voir leur inspecteur !...

Au Palais

M. Andrieu, avocat, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal civil de Cahors.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

M. Mage, le sympathique juge d'instruction au tribunal civil de Cahors, décoré de la croix de guerre, démobilisé, a repris ses fonctions.

Nous lui adressons nos meilleurs compliments.

Justice de Paix

Notre compatriote M. Dablan, principal clerc d'avoué à Cahors, est nommé juge de paix à Aignan (Gers). Nous adressons nos bien vives félicitations au nouveau juge.

Perception

M. Méchinino, ex-soldat du 51^e d'infanterie, est nommé à la perception d'Assier.

M. Desgraves, ex-adjutant du 137^e d'infanterie est nommé à la perception d'Autoire.

M. Delord, ex-soldat du 63^e d'infanterie, est nommé à la perception de St-Géry.

Tabacs

M. Lagarrigue commis de culture à Gourdon est nommé à St-Géry.

M. Bouillé est nommé à Gourdon.

Le frigo à Cahors

Ainsi que nous l'avons annoncé mardi, la viande frigorifiée arrivée à Cahors, a été mise en vente mercredi.

Dès l'ouverture des portes de la boucherie Albet, place des Petites Boucheries, une foule considérable de ménagères n'a cessé de se présenter pour acheter du frigo.

Le service de vente était assuré par un personnel empressé et dévoué, assisté d'une commission municipale qui faisait en sorte que tout se passât en bon ordre, sans à-coup.

Grâce à ces excellentes mesures, la vente s'est faite à la grande satisfaction des clients.

Jusqu'à 13 heures la boucherie fut remplie d'acheteurs.

Jeudi matin, une grande affluence de ménagères attendait l'ouverture de la boucherie : toute la matinée, ce fut, comme hier, un défilé ininterrompu d'acheteurs.

Le succès du frigo, comme nous l'avions prévu, est complet et le public paraît très satisfait de la viande.

Le succès de la vente du frigo est bien assuré : c'est dire que dès aujourd'hui, la municipalité va prendre des mesures pour que d'autres boucheries soient ouvertes, à la condition toutefois que le ministre du ravitaillement envoie assez de marchandises. Or, la quantité de viande reçue commence à être épuisée.

Cela dans l'intérêt de tout le public et de l'Administration elle-même. Une foule énorme se presse devant les portes de l'unique boucherie qui est ouverte : on est obligé de faire queue durant toute la matinée. C'est du temps perdu. Et puis, il faut maintenir un service d'ordre.

Conformément à la décision municipale, une autre boucherie s'impose.

La commission prie les ménagères de vouloir bien se munir de petite monnaie pour faciliter les transactions.

L. B.

BOUCHERIE MUNICIPALE

TAXE	
Bœuf sans os	
Filet hors taxe	4 f. » le 1/2 kil.
Rumsteck, faux file, veine tendre et noix	3 f. » —
Colotte, veine plate, gîte à la noix, gîte	2 f. 50 —
Bœuf avec os	
1 ^{re} Catégorie : côtes fines, entre-côtes premières, milieu d'épaule	2 f. » —
2 ^e Catégorie : épaule, plat et côtes	1 f. 50 —
3 ^e Catégorie : poitrine basse, collet, jarret, bavette, flanchet	1 f. 20 —
Mouton	
1 ^{re} Catégorie : gigot, côtelettes	2 f. 75 —
2 ^e Catégorie : épaule	2 f. » —
3 ^e Catégorie : Poitrine, collet	1 f. 20 —
Os	0 f. 40 —
Graisse	0 f. 60 —

Aux Jeux Floraux

Parmi les lauréats de l'Académie des Jeux Floraux pour le concours des poésies en langue d'oc en 1919, nous relevons le nom de notre compatriote M. l'abbé Jules Cubaynes, de St-Hilaire-Lalbenque. Nos félicitations au poète.

Union amicale des démobilisés des armées des cantons de Cahors

Assemblée Générale du 29 mars

Malgré le mauvais temps, l'appel adressé par la Commission aux combattants démobilisés avait réuni samedi soir plus de 100 poilus dans une salle de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Au cours de cette réunion, les Statuts ont été votés et un bureau constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Belot.

Vice-Présidents : MM. Saur Jean et Bessou Charles.

Secrétaire Général : M. Priolo Victor, Secrétaire adjoint : M. Ilbert Fernand.

Trésorier : M. Sarrazin Jean.

Trésorier adjoint : M. Martory Pierre.

Les démobilisés, non officiers ayant séjourné au moins un an au front : « Exception faite pour le cas de force majeure donc la Société restera juge » pourront faire partie de l'Association.

Le bureau a reçu mandat de se mettre en rapport avec les associations similaires des autres cantons du département ainsi qu'avec l'Association des mutilés du Lot, en vue d'établir une Fédération départementale des combattants, dont le siège serait à Cahors. Les démobilisés des armées des cantons de Cahors qui remplissent les conditions requises pour faire partie de l'Association sont invités à se faire inscrire sans retard chez M. Priolo Victor, Bazar de la Promenade à Cahors.

Veuves de la guerre

Le bureau de la Fédération des Mutilés du Lot invite les veuves de la guerre à se réunir à la Mairie le dimanche 6 avril à onze heures, pour examiner les questions intéressant les « veuves de la guerre » et les orphelins pupilles de la Nation.

Ordre du jour :

Groupement des veuves de la guerre.

Les veuves et la nouvelle loi des pensions.

Les orphelins pupilles de la Nation. Questions diverses.

Les Présidents :

SERS, LAFITTE.

Cazals

Faire. — La foire du 27 mars a été peu importante. Voici les principaux cours : Marché au bétail, peu approvisionné : les bœufs ont valu de 3.000 à 3.600 fr. ; les bouvillons de 1.200 à 1.800 fr. la paire ; les bœufs gras pour la boucherie, 200 à 210 fr. le quintal. Les porcs pour l'élevage, de 100 à 160 fr. suivant grosseur et qualité.

Poules et poultes, de 4 à 6 fr. ; lapins domestiques, 3 fr. ; chevreux, 4 fr. ; le tout le kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Quantité de plants d'oignons, choux et salades ont trouvé preneurs à des prix très élevés. Pommes de terre, de 40 à 45 fr. l'hectolitre.

Montcuq

On nous prie de faire connaître que les commerçants de Montcuq acceptent en paiement, les coupures émises par les diverses Chambres de commerce, ainsi que les tickets émis dans les cantons voisins.

Saint-Cyprien

Nécrologie. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de M. Jean Bouchet, Conseiller municipal et propriétaire à Boxecman.

La plus grande partie de la population et plusieurs amis des environs ont tenu à accompagner, au champ du repos, cet homme de bien.

En cette douloureuse circonstance nous prions sa veuve éplorée et tous ses parents, de vouloir bien agréer nos plus sincères et émuees condoléances. J. P.

Compagnie d'Assurances accidents

de tout premier ordre

possédant portefeuille à Cahors procède actuellement à la réorganisation de son AGENCE GÉNÉRALE. — Les candidats doivent écrire en fournissant références sérieuses à M. A. B. C. au bureau du Journal.

LE PETIT JACQUES

PAR
JULES CLARETIE
De l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

IV UN MÉNAGE PARISIEN

Il prit la plume, traça ces mots sur l'enveloppe : M. Paul Laverdac, rue d'Hauteville, 20, et dit, en saluant :
— Voilà qui est fait.

Puis, fort poliment, avec une nuance narquoise.

— Ma chère enfant, dit-il, vous avez oublié que l'année finit ce soir ? Nous sommes au 31 décembre. Vous ne recevrez ni aujourd'hui ni demain aucune visite, je vous en prie... et le ton de ses paroles devenait presque dur... Vous demeurerez ici. Vous faut-il quelques volumes nouveaux, des romans pour vous distraire ? On vous apportera ce qu'il vous plaira. Quant à sortir, vous n'y pensez pas, je gage ? Je vous prévins d'ailleurs qu'on ne vous ouvrirait pas la porte de l'hôtel.

Il laissa Claire épouvantée. Elle se sentait prise dans quelque

engrenage de fer ; elle avait lu dans les yeux de Mortal une résolution implacable dissimulée sous une ironie. Elle devinait que maintenant elle essaierait vainement de se débattre, de résister, de protester. Cet homme accomplirait froidement ce qu'il avait résolu. Quant à songer au projet que Mortal avait formé, elle n'osait pas. Mais ce ne pouvait être qu'une chose terrible. Il y avait en tout ceci, pour Paul Laverdac, un danger certain.

Un espoir pourtant lui restait. Elle se disait que, recevant ce billet, Paul Laverdac ne comprendrait pas, demanderait une explication, puis, ne recevant point de réponse, croirait à quelque mystification. A coup sûr il ne pourrait s'imaginer que la curiosité pût pousser une femme à solliciter ainsi un rendez-vous, et quant à songer à la soupçonner d'un autre sentiment, l'oserait-il ? Elle était assurée que non, cet homme d'honneur ne pouvant se tromper sur ce que pensait une honnête femme.

Paul Laverdac avait, en effet, été profondément surpris en recevant ce billet étrange. Il ne connaissait point l'écriture de Mme Mortal. Ce nom, Claire, lui parut à la fois singulier et charmant. Il lut et relut les quelques lignes que Mme Mortal avait tracées. Il ne comprenait pas ; un fat eût bien vite trouvé, inventé la cause de la démarche de Claire et n'eût vu là qu'une aventure assez banale dont il eût tiré parti à son gré. Mais Paul devenait comme une complication

mystérieuse, comme une souffrance chez cette femme ; comme un besoin de connaître tout entière l'existence de son mari et il n'y mêlait (Claire l'avait bien jugé à sa valeur) aucun soupçon, aucune ironie.

A coup sûr, le jeune homme, qu'il se l'avouât ou non, était heureux de rencontrer cette occasion nouvelle de revoir Mme Mortal, de la voir seule, de lui parler, de lire encore dans ce cœur, de se laisser aller à la contemplation de cette grâce douloureuse. Et puis, déshonoré Mortal aux yeux de cette femme, dévoiler le passé, raconter l'histoire hideuse de la partie de jeu, c'était pour lui une volupté double. Il frappait à la fois le mari heureux et le délateur lâche. Après avoir hésité un moment à répondre à Mme Mortal, Paul Laverdac s'était écrié :

— Parbleu ! oui, j'irai ! Je lui montrai, je lui mettrai sous les yeux la lettre où cet homme reconnaît cette dette payée à coups de proscriptions. C'est par sa femme d'abord que j'atteindrai Daniel Mortal !

Paul avait à sa disposition le petit hôtel, l'atelier que le peintre Gilbert Garnier, un de ses amis, occupait dans le quartier Beaunjon. Pendant l'hiver, que Garnier passait presque toujours en Italie, à Pise, autant par goût et par besoin d'étude que par raison de santé, Paul Laverdac se constituait le conservateur des objets d'art et de la luxueuse de-

meure.

Le jeune homme parlait de l'entrevue comme d'un rendez-vous d'affaires. Il donnait quelques indications sur la demeure que Mme Mortal reconnaissait au bas-relief en terre cuite, à tel détail d'architecture. Respectueusement il recevrait dans ce logis Mme Mortal.

Daniel avait envoyé la lettre de Claire par un commissionnaire. Il ne voulait point mettre ses gens dans la confidence. L'homme revint sans réponse. Mortal eut un mouvement d'impatience. En pareil cas, tout constitue un danger. Si Paul Laverdac ne venait point ! Mortal heureusement fut rassuré. Le soir même, une femme de chambre se présentait, d'un air assez mystérieux, à l'hôtel, demandant Mme Mortal. Elle avait une lettre à lui remettre, mais à elle-même. Daniel avait donné l'ordre qu'on lui apportât tout ce qui viendrait pour madame. Il rompit le cachet. C'était la réponse de Laverdac.